

Voulez-vous remplacer votre carte de statut sécurisé pour annuler l'inéligibilité de votre déclaration d'exonération de la taxe sur les ventes/transactions ?

Si votre gouvernement autochtone a modifié son entente sur l'autonomie gouvernementale afin de rétablir l'exonération fiscale prévue à l'article 87 de la *Loi sur les Indiens* pour les bénéficiaires admissibles, vous pouvez demander le retrait de la mention figurant au verso de votre certificat sécurisé de statut d'Indien (CSSI) en présentant une demande complète.



Voici comment remplacer votre carte de statut sécurisée



Lisez les instructions et remplissez le formulaire de demande. Sélectionnez « **Changements aux renseignements personnels** » sur le formulaire de demande.



Soumettez votre demande complète **par la poste** ou **en personne** au bureau de votre gouvernement autochtone, à un bureau régional de Services aux autochtones Canada ou auprès d'une source fiable.



Savez-vous que vous pouvez télécharger l'application photo CSSI pour soumettre vos photos gratuitement?

CATALOGUE : R122-52/2023F-PDF
ISBN : 978-0-660-68082-8



Pour obtenir plus de renseignements sur la façon de présenter une demande, balayez le code QR à l'aide de votre appareil mobile ou visitez le site canada.ca/carte-statut-indien

Avez-vous d'autres questions? Communiquez avec le Centre de renseignements du public par téléphone au **1-800-567-9604** ou par **courriel** à infopubs@sac-isc.gc.ca.



Services aux Autochtones Canada

Indigenous Services Canada

Canada